

## MAIRIE DE CHEU 89600 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 07 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

<u>Présents</u>: Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Pascal MILLON, Michèle CHARREAU, Julie SCAVAZZA, Matthieu ROY, Sébastien OLLIVIER, Jean-Christophe BURTIN, Jean-Michel REMY, Hervé DUBUC, Fanny PEREIRA, Jérôme PARIS

Excusé(es): Magali SCHIERER-ALLIE qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT Christelle CROCHOT qui a donné pouvoir à Hervé DUBUC Sébastien OLLIVIER qui donne pouvoir à Jean-Claude SCHERY Jessie BOURSIN

Secrétaire de séance : ROY Matthieu

1. Approbation du Conseil Municipal du 05 avril 2024

Le compte rendu est validé à l'unanimité

# 2. Signature des délibérations du Conseil Municipal du 05 avril 2024

## 3. Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Suite à la nomination de la secrétaire générale de mairie sur le grade de Rédacteur (catégorie B), il convient de revoir le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) afin d'intégrer le grade de Rédacteur en filière administrative.

Cette délibération est revue tous les deux ans ou lors d'un changement de grade d'un agent.

Cette délibération instaure aussi le régime indemnitaire pour les agents contractuels.

Les nouveaux plafonds sont votés comme suit :

Filières	Fonctions	Groupes de fonctions	Montants plafonds maximum IFSE	Montants plafonds IFSE retenus par la collectivité	Montants plafonds maximum CIA	Montants plafonds retenus par la collectivité
Administrative	Rédacteur (B)	G1	17 480,00 €	5 856,00€	2 380,00 €	1,00 €
Administrative	Adjoints administratifs (C)	G1	11 340,00 €	4 769,28 €	1 260,00 €	1,00 €
Technique	Adjoints techniques(C) et contractuels	G1	11 340,00 €	3 615,84 €	1 260,00 €	1,00 €

Vote : A l'unanimité

## 4. Renouvellement de la convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin

La convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin et de leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale arrivant à échance, il convient de la renouveler pour un période de 3 ans.

Pour la commune de Chéu qui conventionne pour un forfait de 5 heures par semaine, les montants annuels pour la nouvelle convention sont les suivants :

2024/2025 : 15 562,00 € 2025/2026 : 16 040,00 € 2026/2027 : 16 540,00 €

Vote: pour: 12, contre: 2

### 5. Subventions aux associations

Suite à l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu en mai et la transmission des documents demandés, une subvention est accordée au Centre de Vol à Voile (Planeurs) pour un montant de 500 €.

Les autres associations qui n'ont pas encore retourné leur demande de subvention avec les justicatifs, peuvent encore le faire et leur dossier passera lors d'un prochain conseil municipal.

Vote: A l'unanimité

### 6. Contrat photocopieurs Mairie et Ecoles

Les photocopieurs de la Mairie et des Ecoles sont actuellement en location avec la société Koesio. Le contrat étant arrivé à son terme, il convient d'effectuer un nouveau contrat pour des nouveaux photocopieurs. Après étude des offres, il est proposé de retenir la proposition de Koesio qui propose du matériel plus performant.

Vote: A l'unanimité

### 7. Renouvellement contrat logiciels professionnels

Le contrat des logiciels professionnels avec JVS est arrivé à échéance le 31 mai 2024. La nouvelle offre regroupe Horizon villages cloud pro, tiers de télétransmission Ixchange, abonnement Panneau Pocket. La durée d'engagement est de 3 ans. L'abonnement annuel est de 5 361,00 € HT soit 6 433,20 € TTC.

➤ Vote : A l'unanimité

#### 8. Affaires et questions diverses

- > 13 juillet 2024 : repas et boissons par l'association Terra-gadigii ; desserts par le club Temps libre ; vin d'honneur, bal populaire, retraite aux flambeaux, feu d'artifice par la municipalité.
- Information à la population concernant les poubelles / la taille de haie / les stationnements sur les trottoirs : sur une demande du Conseil Municipal, l'information a été faite à l'ensemble de la population (distribution papier dans toutes les boites aux lettres). Les policiers municipaux ainsi que la gendarmerie verbaliseront si les règles ne sont pas respectées.
- ➤ 18 juin 2024 : le Conseil Municipal d'enfants est invité à visiter le Sénat par Mme la Sénatrice Dominique VERIEN. Ils iront également aux invalides visiter le tombeau de l'empreur Napoléon 1<sup>er</sup> et les galeries sur la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> guerres mondiales.
- Elections européennes (bureau de vote) : rappel des horaires :

08h00 – 10h30 : Maurice HARIOT / Jean-Christophe BURTIN / Matthieu ROY/ Jérôme PARIS

10h30 - 13h00 : Jean-Claude SCHERY / Sébastien OLLIVIER / Fanny PEREIRA

13h00 - 15h30 : Hervé DUBUS / Jessie BOURSIN/ Christelle CROCHOT

15h30 – 18h00: Maurice HARIOT / Pascal MILLON / Jean-Michel REMY

18h00 dépouillement

Nouvelle question : ne pourrait-on pas mettre un stop à l'angle de la rue sous-l'église et rue de Jaulges ? car les véhicules venant de Jaulges arrivent vite et ne font pas forcement attention à la priorité à droite.

La séance est levée aux environs de 19h45

Le Maire,
Maurice HARIOT